

# 'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Journal Français Quotidien

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 1er SEPTEMBRE 1905

Fondé le 1er Septembre 1827

**Pages d'autrefois.**

MIE DE JUDAH TOURO

Extrait de l'Abeille du 20 Juillet 1854

M. Judah Touro.—Le "True Deli" d'here reformait une histoire biographie de M. Judah Touro, un des plus anciens, des plus honorables et des plus riches habitants de la Ville d'Orléans, décédé vendredi soir.

M. Touro, était né à Newport, dans le Rhode Island, le 27 juillet 1775. Il vint à la Nouvelle-Orléans en 1802, et chose étrange, dans ce laps d'un demi-siècle, il ne quitta la ville qu'une fois, se fut en décembre 1814 lorsqu'il marcha comme volontaire contre les Anglais qui étaient en la Louisiane. Il fut gravement blessé le 8 Janvier 1815.

Il dut passer plus d'une heure dans une chambre et le plus de partie de son temps couché dans le douleur.

Il avoua dès que M. Touro fut depuis 1802 jusqu'à l'époque de sa mort, qu'il n'eût fait à la Nouvelle-Orléans; voici le secret de cette réputation volontaire. Il avait à Boston un frère qui, il y a environ trente ans, ayant été précipité d'une voiture, se rompit un bras et une jambe et qui aimait mieux mourir que de se faire amputer. Cette mort causa à M. Touro une affliction que le temps ne put jamais parfaitement calmer et lui inspira une profonde horreur de toute espèce de véhicule. On ne le vit jamais depuis, se hasarder en voiture, monter à cheval, ni mettre les pieds dans un wagon de chemin de fer ou à bord d'un navire et la plus grande raison d'en bateaux à vapeur, même, que M. Touro, qui plaisait au batiment, se contentait de les regarder de la levée, n'en montait jamais s'y attacher.

Cet effort de toute économie artificielle l'a constraint enfin à s'éloigner de la Nouvelle-Orléans; l'idée ne posait lui de s'entreprendre un voyage à

Touro, comme tous les hommes qui arrivent à la ferme à l'ordre et de méthode, avait des études dont il ne s'assurait pas.

Craignant de bousculer, levé il ne se fatigait pas de se faire dans le même cercle et ne fit ses travaux que par des étapes généralement princières.

ses actions sont nombreux, la charité était inépuisable, l'aidait secrètement et rendait l'ombre pour assurer l'avenir.

Il avait plus d'estime l'homme, pauvre, mais laboureux pour le riche qui se contentait d'une fortune acquise.

Il était pour lui un culte, car considérait comme une nécessité autre chose, une obligation de l'honneur par son Crédit.

Un jour Henry Clay, avec tout fort 16, étant arrivé à la Nouvelle-Orléans, se hâta de voir Touro. En même temps que le briseur pénétrait dans la porte du millionnaire, un homme, barbier de M. Touro, suivait. Celui-ci prit à peine le temps d'échanger quelques paroles avec M. Clay et se retira dans l'abri de toilette, au pied de son lit. Quelques instants après venait auprès de son hôte et réussit de l'avoir laissé seul en un court temps de son barbier trop préoccupé pour qu'il ait le temps de lui en faire perdre la partie. C'est pourquoi il n'a pas hésité à se présenter devant la porte de la conversation de l'homme qu'il admirait le plus, et il aimait à croire que Clay pardosserait son impolitesse.

M. Touro, laissez, dit-on, une fortune d'environ cent mille francs sans compter les fonds qu'il a dans les banques. Il ne s'est jamais marié, n'a pas de enfants, mais possède à la Nouvelle-Orléans,

testament de Judah Touro

Extrait de l'Abeille du mardi 24 Jan. 1854.

L'ouverture du testament de feu Judah Touro a eu lieu hier à la 2<sup>e</sup> cour de District. Cet acte de dernière volonté porte la date du 6 juillet 1854.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P. A. D. Chisholm.

Le testateur déclare qu'il n'a pas été forcé. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat Rhode Island. Il désigne comme exécuteurs testamentaires : Dr. D. Shephard, A. K. Joseph, et P